

DECRET N° 2006-213 DU 12 MAI 2006

Chargeant Monsieur **Gaston Cossi DOSSOUHOU**,  
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche  
de l'intérim de Madame **Flore GANGBO**, Ministre de la Santé  
pour compter du 07 au 10 Mai 2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation du le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU le Décret N° 2006-178 du 08 Avril 2006 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du 07 au 10 Mai 2006, **Monsieur Gaston Cossi DOSSOUHOU**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim de **Madame Flore GANGBO**, Ministre de la Santé.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

Fait à COTONOU, le 12 mai 2006

  
**Docteur Boni YAYI**

**AMPLIATIONS** : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - SGG 4 -  
MINISTERES 22 - J.O. 1